

Evreux... Cependant, s'il faut en croire la légende, ce n'était pas sans de longues hésitations qu'il s'était résigné à la fuite : dans l'intervalle, le 31 mai, M^{me} Roland avait été incarcérée à l'Abbaye et il ne pouvait se faire à l'idée de l'abandonner ainsi, répétant : « Je la sauverai ou je périrai avec elle ! » On eut de la peine à lui faire comprendre qu'il s'exposerait inutilement. Peut-être aussi espérait-il que son action dans les départements serait plus efficace que sa présence dans la capitale... Il s'éloigna donc... jamais il ne devait revoir son amie!

CHAPITRE XI

Juin-Août 1793.

L'insurrection fédéraliste.

Dans la nuit du 2 juin, Buzot arriva au Vieil-Evreux, et s'arrêta chez le curé Vallée, frère du Conventionnel, qui lui avait préparé un asile¹... Notre député n'osait pas, en effet, s'aventurer sans précaution dans sa ville natale, ne sachant trop quel accueil elle lui réservait, ni s'il serait reçu « avec vénération », après ces mois de lutte où leurs relations s'étaient refroidies... Il pensait bien, il est vrai, pouvoir compter sur l'administration départementale, présidée encore par son ami l'abbé Le Cerf, mais la municipalité lui donnait des craintes, composée qu'elle était maintenant en grande partie d'esprits avancés, avec le citoyen Ecalard-Chaumont pour maire.

Il passa donc chez l'abbé Vallée la journée du 3 juin, et, prudemment, se fit annoncer au Département. On lui donna l'assurance qu'il serait le bienvenu... La situation se trouvait d'ailleurs facilitée par un fait récent, qui avait fortement surexcité les Ebroïciens contre le pouvoir central : les opérations du recrutement, pour la levée de 300.000 hommes, s'étaient difficilement effectuées sous la surveillance de Duroy et de Bonnet; des troubles avaient suivi; plusieurs habitants avaient été arrêtés. Nous avons

1. Pour le séjour de Buzot à Evreux : Archives de la ville d'Evreux, registres municipaux ; — archives du département de l'Eure, registres du département et du district ; — *Souvenirs et journal d'un bourgeois d'Evreux* ; — Gardenbas, *Précis des événements qui ont eu lieu à Evreux et dans le département de l'Eure, après les journées des 31 mai, 1^{er} et 2 juin 1793* (Evreux, 1793).

dit plus haut que Buzot lui-même avait eu à s'occuper de ces faits. Le calme, au début de juin, n'était pas rétabli, les circonstances ci-dessus expliquant suffisamment le soulèvement du pays.

Le lendemain, mardi 4, le proscrit pénétra dans la cité, et se rendit d'abord auprès de l'assemblée départementale. En un long discours il démontra « qu'il s'échappait des assassins et des poignards ; que la Convention n'était pas libre, que ses décrets, dès lors, étaient sans force, sans autorité et par suite illégaux ; qu'en député honnête, loyal et consciencieux, il ne lui restait plus qu'à protester contre leur illégalité ». En réponse, sa personne fut mise sous la sauvegarde du Département.

De là, Buzot gagna la cathédrale, où les sections averties s'étaient réunies ; montant en chaire, il traça un éloquent tableau des attentats commis contre la représentation nationale par la commune insurrectionnelle de Paris et le parti de la Montagne. Des acclamations saluèrent ses paroles.

Le même jour, le conseil général prenait l'initiative du mouvement et appelait les districts à déléguer deux de leurs membres à une assemblée plénière « pour se concerter sur les moyens de sauver la patrie ». La municipalité d'Evreux, invitée dans son entier, répondit qu'elle n'entendait pas s'arroger une prépondérance sur les autres communes, et n'envoya non plus que deux de ses conseillers : le maire, Ecalard, et un notable, Gardenbas, ami de Buzot, qui nous a conservé le souvenir de ces incidents. Le 6, la réunion eut lieu ; l'abbé Le Cerf rappela les événements qui venaient de se passer, véritable « attentat à la liberté et à la république ». Les représentants de Pont-Audemer donnèrent lecture d'une adresse de cette ville, signée de six à huit cents noms, qui annonçait que tous les citoyens de la région « étaient levés et prêts à partir pour aller rendre à la Convention sa liberté, et venger l'outrage qui avait été fait à la nation ». Sur ces entrefaites, neuf représentants des autorités constituées et des sociétés populaires de Caen demandèrent à être introduits. Le 31 mai, dirent-ils, le Calvados avait

voté la formation d'une force départementale pour la protection de la Convention ; porteurs de l'arrêté, ils étaient partis pour Paris, avaient trouvé la capitale en plein soulèvement, et rentraient à Caen avec ces tristes nouvelles ; enfin, « ils annonçaient qu'aussitôt leur retour, tout le Calvados allait voler au secours de la Convention et la tirer de sa captivité. — Ces discours, prononcés avec feu, furent couverts d'applaudissements par un peuple immense qui remplissait le lieu des séances. Tout le monde jura spontanément de maintenir l'unité et l'indivisibilité de la République, et de défendre la Convention ». D'un commun accord on déclara « que l'Assemblée nationale n'était pas libre » ; puis il fut décidé qu'une force armée serait organisée pour marcher sur Paris : l'Eure y contribuerait pour 4.000 hommes.

Buzot, pendant ce temps, avait été rejoint par plusieurs de ses collègues, et il continuait, avec eux, sa campagne de réunions publiques ; « Buzot, Salle et Gorsas, dit une lettre adressée, la semaine suivante, au comité de sûreté générale, péroraient tour à tour au département, samedi soir (8 juin), à sept heures ; le dimanche (9), à l'église Saint-Nicolas ; le lundi (10), aujourd'hui huit jours, à la cathédrale ; ils excitaient le peuple à détruire les Jacobins, à écraser la Montagne, étouffer la municipalité, et à ne pas laisser subsister une ville aussi coupable... » et, après avoir rappelé l'arrêté concernant la création d'une force armée, cette lettre ajoutait : « Buzot a demandé que cette armée ne parte que quand la Bretagne et les départements voisins seraient prêts à marcher sur Paris. » Jusqu'alors, cependant, il semble bien que tous ces préparatifs laissent très calme la capitale : Robert Lindet, dans une lettre du 9 juin, les expose en détail au comité de salut public et termine par ces mots : « ... Il n'y a pas lieu de craindre qu'une armée vienne de ce pays où les têtes sont froides, mais les patriotes vont être persécutés¹. »

Pour hâter sans doute les événements, pour se trouver

1. Archives Nationales AF², 45.

aussi davantage au centre du mouvement, Buzot quitta bientôt Evreux et partit pour Caen vers le 11 juin, après avoir remis à Le Tellier un précieux dépôt dont il avait charge : le manuscrit du « Voyage en Suisse » de M^{me} Roland, des lettres, et un portrait de son amie. Caen s'était, en effet, complètement déclaré en faveur des Girondins; sur le rapport des commissaires, à leur retour de Paris et d'Evreux, le 7, un comité d'insurrection avait été formé, chargé de centraliser les opérations¹.

Le 9, les députés Larivière et Gorsas se présentèrent à ce comité; Buzot, Salle, Lesage, y vinrent, le 12, au soir, et furent reçus avec « ce sentiment qu'inspire la vertu persécutée »; au milieu des applaudissements, Buzot dit combien il était sensible à l'accueil de l'assemblée et des citoyens de Caen »; il retraça « l'idée des persécutions auxquelles ses collègues et lui avaient été en butte par leur opposition constante aux factions »; il finit en rappelant « les efforts qu'ils avaient faits pour la liberté ». Salle et Lesage parlèrent ensuite « sur les dilapidations commises par plusieurs députés de la Montagne », dévoilèrent « les moyens qu'ils employaient pour arracher à la Convention des décrets au moyen desquels ils prétendaient soustraire leur conduite aux yeux de toute la République », narrèrent enfin les événements du 31 mai, compte rendu dont l'impression fut votée « pour instruire les habitants du Calvados ».

Le soulèvement alors était en bonne voie : le 9 juin, le conseil général avait ordonné l'arrestation de Romme et de Prieur, commissaires de la Convention, et leur internement au château de Caen; un chef avait même été choisi pour commander les troupes fédéralistes, le général de Wimppfen, ancien député de Bayeux à la Constituante, qui, tout récemment, était arrivé avec la mission d'organiser l'armée des côtes de Cherbourg.

Le jeudi 13, Buzot et Salle publièrent un long mani-

1. Pour le séjour de Buzot à Caen; — Archives du Calvados : — Vaultier. *Souvenirs de l'insurrection normande, dite du fédéralisme, en 1793* (Caen, 1838). — *Mémoires de Petion et de Louvet*.

este de protestation contre les attentats du 2 juin : « Lorsque la représentation nationale, commençaient-ils, cesse d'être libre et que la vérité est étouffée, le temple des lois doit être fermé; et alors, ne pouvant remplir notre mandat, le premier de nos devoirs est celui de vous en instruire; nous nous bornons à des faits évidents, et nous laissons le soin d'en tirer les conséquences... » et, après le récit des journées qui avaient amené leur chute, ils concluaient : « Nous, représentants du peuple, expulsés par la force du lieu de nos fonctions, attestons la vérité des faits détaillés en ce compte, dont les uns se sont passés devant nous, et les autres devant plusieurs de nos collègues, qui nous les ont rapportés de la même manière, et dans lesquels nous avons la confiance la plus grande. A Caen, le 13 juin, l'an II de la République une et indivisible. — Salle et F. Buzot¹. »

Les jours suivants, d'autres de leurs amis parurent : Barbaroux, Bergoeing, Duval, Delahaye, Cussy; le 18 juin, le conseil général du département du Calvados s'occupa de leur donner un asile et une garde d'honneur : on décida de les loger dans l'hôtel de la ci-devant Intendance, qui serait, à cet effet, « meublé et fourni de tous les objets nécessaires et convenables »... Dans l'étroite rue des Carmes, obscure, bordée de vieilles maisons sévères, l'hôtel est toujours debout, derrière son lourd portail sculpté, aux vantaux de chêne : sur trois côtés, les bâtiments Louis XIV à toits élevés se dressent, ouvrant, sur une cour mal pavée, leurs larges fenêtres à balcons de fer forgé... Là où, jadis, passèrent de nobles magistrats, où, pendant deux mois, les Girondins vécutrent dans des alternatives d'espoir et de découragement, les paisibles commerçants du lieu ont, aujourd'hui, installé leur bibliothèque...

A Paris, on commençait à s'alarmer : peu à peu, les détails arrivaient, montraient la marche grandissante du mouvement insurrectionnel : il fallait songer à prendre

1. Salle et Buzot. *Compte rendu à nos commettants*. Caen, 1793.

des mesures. Dès le 9, nous l'avons dit, Robert Lindet avait donné déjà des renseignements précis au comité de salut public ; le 13, la Convention fut officiellement avisée de la situation par des députations venues de Vernon et d'Andely, pour dénoncer l'arrêt rendu, le 6, par l'assemblée départementale d'Evreux « subissant le joug de Buzot ». Legendre aussitôt s'écria « qu'il fallait punir ces traîtres » ; tandis que Savary défendait en vain ses concitoyens, Duroy au contraire réclama le décret d'accusation contre son ancien ami : « Je suis du même département que Buzot, dit-il, j'ai travaillé avec lui ; je suis convaincu qu'il sacrifierait toute la République pour satisfaire son ambition. Son incivisme marqué date du 13 septembre, époque à laquelle il reçut une lettre de M^{me} Roland, où elle se plaignait de ce que la commune insurrectionnelle de Paris eût lancé un mandat d'arrêt contre son mari. » Thomas Lindet parla dans le même sens ; après d'orageux débats, la proposition de Duroy fut adoptée : le décret d'arrestation contre Buzot était transformé en décret d'accusation... Le lendemain, quand il apprit que le député proscrit était parti pour le Calvados, l'évêque Lindet écrivit à la municipalité d'Evreux : « Buzot est parti pour Caen avec ses associés ; quelle bonne capture pour ceux qui saisiraient cette marchandise de contrebande ! Une prompte détermination peut rendre à Evreux l'honneur de sauver le département de l'Eure de la guerre civile. Il n'est pas besoin d'attendre l'expédition d'un décret pour saisir des révoltés... »

Evreux, il faut le dire, avait perdu aussi la confiance de la Montagne, car, à cette même date, le 13 juin, on lui enlevait la situation de chef-lieu ; son district était transporté à Vernon, le département à Bernay. En même temps, les administrateurs de l'Eure étaient suspendus de leurs fonctions et traduits à la barre de la Convention ; une commission réunie à Bernay, par les soins du procureur syndic, devait provisoirement gérer les affaires régionales.

Comme de juste, le conseil général refusa d'enregistrer ces décisions ; le 16 juin, il fit prêter à la force publique

le serment de se défendre et de se conformer aux arrêtés insurrectionnels... Jusqu'à la fin du mois, ces démêlés se continuèrent entre la ville et le pouvoir central.

D'Evreux, tous ces faits furent notifiés à Buzot : il apprit ainsi, le 15, qu'il était frappé d'un décret d'accusation ; le soir même, il se rendit auprès du comité, mit ses membres au courant des événements, insista pour qu'une force armée soit promptement envoyée dans l'Eure, « pour protéger l'exécution des mesures indispensables ». Il semble d'ailleurs, qu'en cette période, il n'épargne point sa peine, circulant même dans le Calvados pour réveiller les énergies : un rapport au comité de salut public ne signale-t-il pas son passage, le 14, à Lisieux, où il serait venu « pour engager les administrateurs à se rendre maîtres des deniers publics¹... » ? Il est bien difficile, malheureusement, dans l'insurrection fédéraliste, de savoir exactement l'action que chacun put exercer : de la masse des documents, les personnalités ne se dégagent point, et, en outre, les pièces les plus importantes des dossiers disparurent lorsqu'arriva l'heure de la réaction.

A Caen même, quoi qu'il en soit, les réfugiés continuaient leur propagande et se rendaient à tour de rôle dans les cercles populaires du lieu, « Carabots » et autres, comme en fait foi la lettre suivante, adressée au citoyen Decaux, le 14 juin, par le citoyen Chrétien, membre de la société des Jacobins.

« ... Ils arrivent ici, déjà on en compte dix ou douze : Gorsas, Buzot, Lesage, Salle, etc... Ils vont à la société des Jacobins engager les habitants à se porter sur Paris, pour, disent-ils, rendre à la liberté cent cinquante membres qui sont restés purs... Ils tonnent contre la Montagne, le département et la municipalité de Paris ; ils disent que ces autorités s'arrogent tous les pouvoirs, qu'elles font la loi à la Convention ; ils terminent par demander main-forte pour en imposer au reste qu'ils nomment brigands,

1. Archives Nationales, AF^{II}, 43.

et maintenir par cette mesure la République une et indivisible, la liberté et l'égalité. Ce sont bien là mes dieux ; je suis armé pour les défendre, mon ami ; mais est-il vrai qu'à Paris ils ne sont point révévés, et que la Montagne n'en veut point ?

« Je brûle d'avoir ta réponse pour me servir de guide dans la position critique où je me trouve en cette ville. »

D'autres Girondins encore étaient arrivés : Guadet, Louvet, Petion, Lanjuinais, Kervélégan ; chaque jour maintenant ils se réunissaient à heure fixe, « pour lire les papiers publics, faire part à la société des lettres particulières que chacun recevait, et enfin discuter sur le parti qu'il serait convenable de prendre en égard des circonstances. » Petion fut nommé président de cette petite assemblée, Barbaroux et Lesage en étaient secrétaires.

Certains d'entre eux continuaient aussi de correspondre avec ceux qui étaient restés à Paris ; M^{me} Roland, d'abord enfermée à l'Abbaye, ensuite à Sainte-Pélagie, n'était pas oubliée par son « bien-aimé ». Plusieurs personnes, dans cette période, leur servirent d'intermédiaire, qui purent ainsi connaître le tendre secret ; sans parler de Barbaroux et de Petion, les deux intimes confidents de Buzot, entre les mains de qui la plupart des lettres durent passer, nous citerons encore Vallée, qui gardait d'étroits rapports avec les proscrits ; M^{me} Chollet, « Lodoïska », la maîtresse de Louvet, qui circulait sans cesse entre Paris et Caen ; Mentelle, qui fut le suprême compagnon de l'illustre citoyenne ; M^{me} Goussard, enfin, femme d'un compatriote et ami de Brissot et de Petion¹...

Par les soins de cette dernière précisément, M^{me} Roland reçut, le 22 juin, deux billets du député de l'Eure : aussitôt elle lui répondit par une affectueuse lettre, tandis que sous les murs de sa cellule les camelots hurlaient : « La grande visite du Père Duchesne à la citoyenne Roland dans la prison de l'Abbaye, pour lui tirer les vers du nez, et connaître tous les projets des envieux contre la Répu-

1. Cette correspondance a été publiée par M. Perroud. *Lettres de M^{me} Roland*.

blique ; son entretien avec cette vieille édentée qui s'est déboutonnée au vis-à-vis de lui, et qui lui a découvert le pot aux roses de la contre-révolution que les Brissotins, les Girondins, les Buzotins, les Petionistes mitonnaient d'accord avec les brigands de la Vendée, et surtout avec le quibus de l'Angleterre... ! »

Cette lettre du 22 juin¹, comme la plupart de celles qui se succèdent en ces quelques semaines, est malheureusement trop longue pour que nous puissions la reproduire en entier ; contentons-nous d'en indiquer l'esprit, insistant plus particulièrement sur les passages où les élans du cœur se révèlent le mieux :

« Combien je les relis ! commençait-elle, parlant des derniers billets reçus par elle ; je les presse sur mon cœur ; je les couvre de mes baisers ; je n'espérais plus d'en recevoir... » et, faisant un retour sur les récents événements, elle continuait : « ... Lorsque j'ai appris le décret d'arrestation contre les vingt-deux, je me suis écriée : Mon pays est perdu ! J'ai été dans les plus cruelles angoisses jusqu'à ce que j'aie été assurée de ton évasion ; elles ont été renouvelées par le décret d'accusation qui te concerne ; ils devaient bien cette atrocité à ton courage ! Mais dès que je t'ai su au Calvados, j'ai repris ma tranquillité. Continue, mon ami, tes généreux efforts ; Brutus désespéra trop tôt du salut de Rome aux champs de Philippes. Tant qu'un républicain respire, qu'il a sa liberté, qu'il garde son énergie, il doit, il peut être utile. Le Midi t'offre, dans tous les cas, un refuge ; il sera l'asile des gens de bien. C'est là, si les dangers s'accroissent autour de toi, qu'il faut tourner tes regards et porter tes pas ; c'est là que tu devras vivre, car tu pourras y servir les semblables, y exercer tes vertus.

« Quant à moi, je saurai attendre le retour du règne de la justice, ou subir les derniers excès de la tyrannie, de manière à ce que mon exemple ne soit pas non plus inutile. Si j'ai craint quelque chose, c'est que tu fisses pour moi d'imprudentes tentatives. Mon ami ! c'est en sauvant

1. Lettres. II, p. 481.

ton pays que tu peux faire mon salut, et je ne voudrais pas de celui-ci aux dépens de l'autre ; mais j'expirerais satisfaite en te sachant servir efficacement ta patrie. Mort, tourments, douleur, ne sont rien pour moi, je puis tout défier. Va, je vivrai jusqu'à ma dernière heure sans perdre un seul instant dans le trouble d'indignes agitations... »

Elle répondait ainsi aux projets que Buzot méditait pour la sauver ; pour mieux le dissuader encore, elle s'efforçait de prouver, qu'à tout prendre, cette solitude forcée était utile à son amour. Aussi ajoutait-elle :

« ... Le malheureux Roland a été vingt jours en deux asiles, chez des amis tremblants, caché à tous les yeux, plus captif que je ne suis moi-même ; j'ai craint pour sa tête et sa santé. Il est maintenant dans ton voisinage¹. Que cela n'est-il vrai au moral ! Je n'ose te dire, et tu es le seul au monde qui puisse l'apprécier, que je n'ai pas été très fâchée d'être arrêtée.

« Ils en seront moins furieux, moins ardents contre Roland, me disais-je ; s'ils tentent quelque procès, je saurai le soutenir d'une manière qui sera utile à sa gloire ! Il me semblait que je m'acquittais ainsi envers lui d'une indemnité due à ses chagrins ; mais ne vois-tu pas aussi qu'en me trouvant seule, c'est avec toi que je demeure ? Ainsi, par la captivité, je me sacrifie à mon époux, je me conserve à mon ami, et je dois à mes bourreaux de concilier le devoir et l'amour : ne me plains pas !

« Les autres admirent mon courage, mais ils ne connaissent pas mes jouissances ; toi, qui dois les sentir, conserve-leur tout leur charme par la constance de ton courage... »

Elle donnait ensuite de longs détails sur sa vie de prison, employée « à écrire quelques notes qui feraient plaisir un jour » et à lire Thompson, Shastbury, Tacite, Plutarque... puis revenant encore sur les lettres de Buzot :

« ... Celle du 15 m'a offert ces mâles accents auxquels

1. Roland était alors réfugié chez les demoiselles Malortie à Rouen.

je reconnais une âme fière et libre, occupée de grands desseins, supérieure à la destinée, capable des résolutions les plus généreuses, des efforts les plus soutenus ; j'ai retrouvé mon ami, j'ai renouvelé tous les sentiments qui me lient à lui. Celle du 17..., elle est bien triste ! Quelles sombres pensées la terminent ! Eh ! il s'agit bien de savoir si une femme vivra ou non après toi ! Il est question de conserver ton existence et de la rendre utile à notre patrie ; le reste viendra après !... »

De nouvelles observations sur la politique suivaient, et elle terminait par ces lignes :

« ... « Puissent ces détails porter quelque baume dans ton cœur ! Va ! nous ne pouvons cesser d'être réciproquement dignes des sentiments que nous nous sommes inspirés ; on n'est point malheureux avec cela. Adieu, mon ami ; mon bien-aimé, adieu !... »

A cette heure-là, Buzot, à Caen, surveillait l'organisation de la force armée, qu'en définitive, l'Eure et le Calvados restaient, seuls de la Normandie, à fournir. La Seine-Inférieure, en effet, avait refusé de les suivre ; la Manche et l'Orne qui, d'abord, s'étaient montrés favorables, avaient reculé depuis. Au noyau de l'Eure et du Calvados s'ajoutaient cependant deux régiments de cavalerie : dragons de la Manche et chasseurs de la Bretèche, que le hasard avait mis à la disposition de Wimppfen. La Bretagne avait montré plus d'énergie et venait d'envoyer plusieurs bataillons pour renforcer la petite armée : 500 hommes d'Ille-et-Vilaine, 600 du Finistère, 200 du Morbihan, presque autant de la Mayenne, et, ajoute le chroniqueur, « non pas de ces Bretons échevelés et déguenillés comme on en vit tant d'autres depuis, mais tous jeunes gars des meilleures familles de Rennes, Lorient, Brest, etc..., tous en uniforme, habillés de drap fin et parfaitement équipés¹... »

Maintenant que ces quelques troupes étaient disponibles, il importait de hâter le mouvement ; Buzot, en effet, n'était point sans craintes sur ses concitoyens, qu'il

1. Vaultier, *loc. cit.*